

HANDICAP, SOLIDARITÉS — RETOUR SUR LA PREMIÈRE JOURNÉE DÉPARTEMENTALE DE LA PAIR-AIDANCE



Le Département de Seine-et-Marne a organisé, le 15 juin dernier, la première édition de la Journée départementale de la pair-aidance pour sensibiliser le public ainsi que les professionnels sur le rôle du pair-aidant, indispensable à l'accompagnement des personnes en situation de handicap. Explications.

Créé le: 17/06/2022

Sensibiliser à la pair-aidance



Partage d'expériences et de témoignages à la table-ronde à la Journée départementale de la pair-aidance, le 15 juin 2022.

Fer de lance des solidarités, le Département de Seine-et-Marne a mis en place un dispositif d'accompagnement des personnes en situation de handicap : le collectif départemental pair-aidance 77. Piloté par le Département et la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH77), ce collectif a organisé la 1^{ère} édition de la J

ournée départementale de la pair-aidance, mercredi 15 juin à Tournan-en-Brie.

Cette journée s'inscrit dans la démarche « Une réponse accompagnée pour tous » de la CNSA, en partenariat avec l'Éducation nationale et l'Agence régionale de santé Île-de-France, qui œuvrent pour anticiper et empêcher l'isolement et les ruptures des personnes en situation de handicap.

Des conférences et des stands ont permis aux professionnels et aux usagers de communiquer et d'être sensibilisés à la pair-aidance. Autour d'une table-ronde, les pair aidants ont notamment apporté leur témoignage et partagé leur expérience.



Merci aux Pair-Aidants de nous tendre ce miroir sans lequel nos actions publiques pourraient passer à côté parfois de l'essentiel : la vie, la vraie.

Anne Gbiorczyk, Vice-présidente en charge de l'enfance et la présence médicale

Qu'est-ce qu'un pair-aidant ?

Être pair-aidant, c'est choisir d'accompagner des personnes qui ont le même handicap ou la même maladie psychique ou somatique. Le pair-aidant partage alors son vécu et écoute ses pairs afin de mieux les informer et les conseiller. La démarche est entièrement solidaire. Le pair-aidant peut être ou avoir été porteur d'un handicap et/ou d'une maladie.

La pair-aidance permet de partager son expérience, de sortir de son isolement et de s'encourager mutuellement en respectant le principe de non-jugement.

Bien plus qu'une entraide, la pair-aidance permet aussi aux professionnels entourant les personnes en situation de handicap ou porteuses de maladie, de mieux comprendre leurs difficultés et de faciliter leur accompagnement.

Comment être aidé ou pair-aidé ?

Vous êtes en situation de handicap ou porteur d'une maladie psychique ou somatique, et vous souhaitez être appelé par un pair-aidant ? Vous avez une maladie et /ou un handicap et vous voulez devenir pair-aidant ?

Envoyez un mail à pairaidance@mdph77.fr. Vous trouverez aussi toutes les informations pratiques sur [le site de la MDPH 77 \(https://www.mdp77.fr/fr/pair-aidance\)](https://www.mdp77.fr/fr/pair-aidance).



Dépliant sur la pair-aidance PDF - 272.57 Ko (/sites/default/files/media/downloads/da-22-depliant-la-pair-aidance-v4.pdf)

RETOUR EN IMAGES SUR LA PAIR-AIDANCE

